



Arrêté n°AR\_042021  
Crouy-Saint-Pierre le 05 mars 2021

**Arrêté portant retrait de délégation de fonctions à Mme Marie-Pierre Leroy-Longuet,  
conseillère municipale.**

---

Le Maire de la Commune de Crouy-Saint-Pierre ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.  
Vu la demande formulée par l'intéressée en séance lors du Conseil Municipal le 18 février 2020.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** ; Il est mis fin à la délégation de fonctions ayant été donnée à Madame Marie-Pierre Leroy-Longuet par arrêté municipal n° 05 en date du 8 juin 2020.

**Article 2** ; Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

**Article 3** ; La Secrétaire de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète du département de la Somme à Amiens
- à l'intéressé à la notification

Fait à Crouy-Saint-Pierre, le 05 mars 2021

Le Maire

Régis SINOQUET

